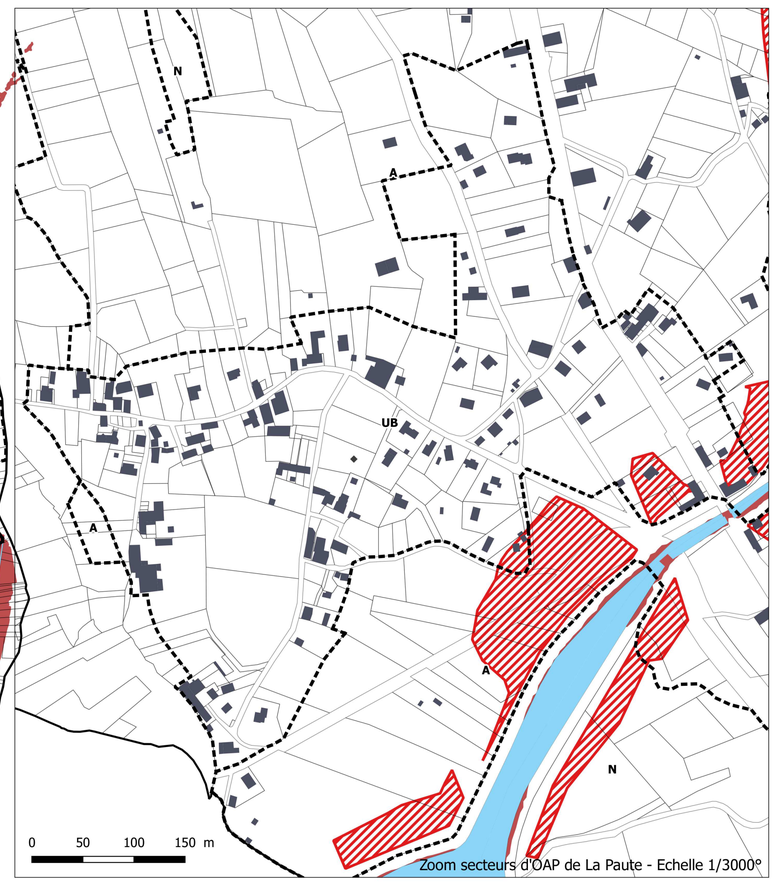

Zoom secteurs d'OAP de La Paute - Echelle 1/3000°

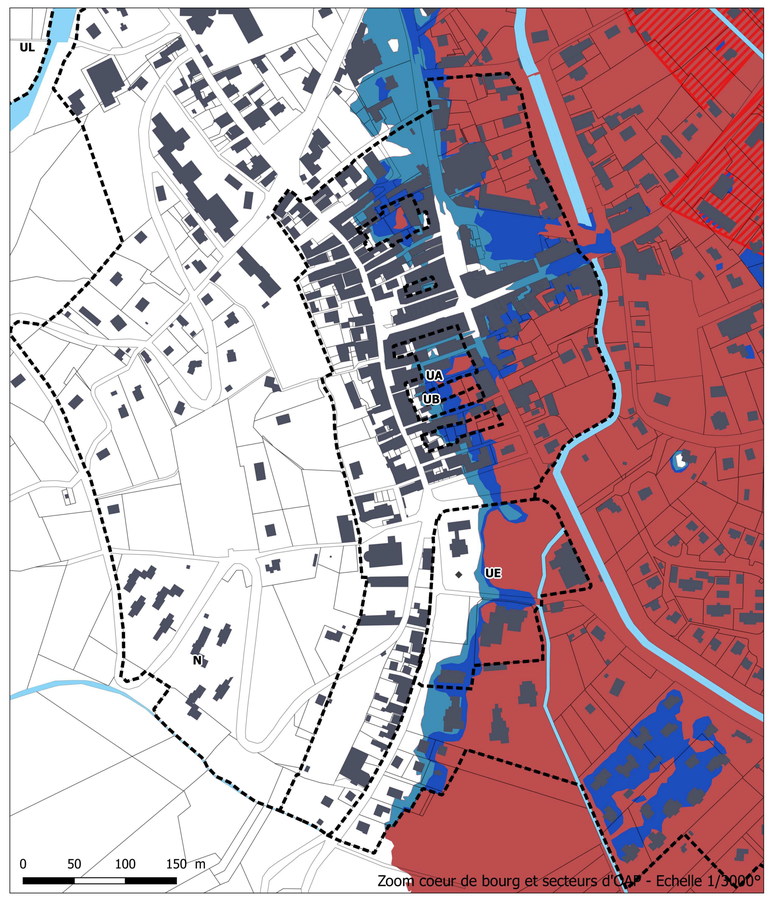

Zoom coeur de bourg et secteurs d'OAP - Echelle 1/3000°

ELEMENTS CADASTRAUX

- Bâtiments
- Parcelles
- Rivières

ZONAGE

- UAa : Centre Bourg historique
- UA : Bourg centre
- UB : Extension du Bourg et hameau de La Paute
- UC : Autres hameaux
- UE : Secteur d'équipement public
- UI : Secteur dédié aux activités
- UL : Secteur dédié au tourisme et aux loisirs
- A : Espace agricole
- N : Secteur naturel et forestier
- Nx : Carrière

RISQUES NATURELS EN APPLICATION DE L'ART. L123.11b du CU :
PPRI : RISQUES DE CRUES RAPIDES DES RIVIERES

- Aléa fort (RC) Secteurs inconstructibles sauf exceptions (voir réglement écrit)
- Aléa moyen (Bc2) Secteurs constructibles sous conditions (voir réglement écrit)
- Aléa faible (Bc1) Secteurs constructibles sous conditions (voir réglement écrit)
- Sur-aléa de niveau fort (inconstructible) en arrière des digues

Echelle : 1/7500

0 200 400 600 800 1000 m

Commune du BOURG D'OISANS

Département de l'Isère

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

PIECE N°4.3

Se reporter également aux pièces 4.1 et 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du 07 février 2018
approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Maître d'ouvrage :
Commune du Bourg d'Oisans

Bourg d'Oisans

Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés - 2014

Nord

N.B. : Le plan local d'urbanisme de Bourg-d'Oisans fait référence au code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 1er janvier 2016.